

d'en parler. J'ajouterai qu'on reconnaît maintenant que la déclaration du ministre de la Justice au sujet du favoritisme à Ottawa était fondée. C'est chose notoire, car le *Citizen* d'Ottawa hier a cité la réponse du ministre de la Justice à une question. Pour la gouverne du ministre et du premier ministre, je répète la question posée au ministre au programme diffusé à la télévision.

Au cours d'une entrevue télévisée par CJOH, Doug Fisher, avec une ironie marquée, demanda à M. Turner si, étant donné que parmi les représentants de la région d'Ottawa, c'est lui qui occupait le plus haut poste, il ne serait pas chargé dorénavant du favoritisme et des pots-de-vin du gouvernement.

Suivit une pause d'une fraction de seconde, puis M. Turner répondit: «Quoi qu'il arrive, je considérerai toujours M. George McIlraith comme le député senior d'Ottawa.»

Je tiens à signaler à Votre Honneur que malgré le Règlement, c'est le ministre de la Justice qui a répondu à la question que j'ai posée au premier ministre. Je ne trouve pas à redire à sa réponse, mais les reportages des journaux indiquent clairement que la question posée directement au ministre de la Justice concernait le favoritisme et rien d'autre.

• (2.40 p.m.)

Sa réponse, même s'il n'a pas employé le mot «favoritisme»... (*Exclamations*)

Monsieur l'Orateur, si je dois endurer ces acclamations...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait pouvoir terminer sa déclaration.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'allais dire qu'il est très difficile de faire comprendre quelque chose alors que le groupe placé à ma droite, simple claqué de la Chambre, interrompt constamment. Pour conclure mon exposé sur la question de privilège, je renvoie les députés, en particulier le premier ministre et le ministre de la Justice au numéro d'hier du *Citizen* d'Ottawa.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a formulé une déclaration. Il a posé la question de privilège, mais il me semble qu'il s'agit plutôt d'une déclaration explicative. Je doute vraiment de l'utilité de continuer. Nous avons

[M. MacInnis.]

assisté hier à un échange intéressant sur le sujet. J'hésite en ce moment à prendre une initiative qui pourrait provoquer un autre débat du genre de celui que nous avons eu hier. Il y a de nombreuses autres questions de privilège dont j'ai reçu un préavis. Si nous voulons continuer les travaux de la Chambre cet après-midi, nous pourrions peut-être aborder la troisième.

M. McGRATH—TERRE-NEUVE—LES SUCCURSALES POSTALES À SAINT-JEAN

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, voici ma question de privilège. Le 26 septembre j'ai écrit au ministre des Postes pour lui signaler que la population de la ville de Saint-Jean avait presque doublé depuis 20 ans mais que le service postal n'avait pas progressé au même rythme que l'expansion démographique, le nombre des succursales postales étant resté le même depuis 20 ans. Je voulais surtout qu'il demande à son ministère d'examiner la possibilité d'ouvrir un nouveau bureau de poste dans le quartier nord-est de Saint-Jean.

Ma lettre a été expédiée le 26 septembre. C'est aujourd'hui le 31 octobre et je n'ai même pas reçu un accusé de réception. Ma question de privilège n'a pas trait à l'incompétence administrative évidente du ministre... (*Exclamations*)... bien que j'ajouterai en passant que si c'est ainsi qu'il gérait la Bourse de Montréal...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demande au député de faire preuve de bonne volonté et de formuler sa question de privilège.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je le répète, ma question de privilège n'a rien à voir à l'incompétence administrative du ministre. Elle se rapporte plutôt à un événement qui s'est produit hier à Saint-Jean. Un simple citoyen et libéral notoire a dit qu'il était autorisé à annoncer, au nom du ministre de la Production de la défense, que le gouvernement se proposait d'améliorer les installations postales actuelles et de construire un nouveau bureau de poste pour desservir la partie nord de la ville. (*Applaudissements*)

Je pose la question de privilège pour dire qu'à titre de député, j'ai droit aux renseignements sur les projets administratifs du gouvernement, surtout quand ils ont trait à ma circonscription, et encore plus du fait que j'en avais fait la demande par écrit.